

Formation : Dressage de chiens de berger : Pro



3 jours : *lundi 12 avril 2021, à La Rochette
mardi 4 mai 2021, à St Bonnet
jeudi 10 juin 2021, à Chabestan*

**Vous avez déjà suivi la formation "Dressage de chiens de berger professionnel"
et vous voulez aller plus loint.**

Contenu

- ✓ Rappels théoriques pour comprendre les comportements du chien et pour éviter les erreurs de dressage.
- ✓ Mise en situation par des exercices individuels avec votre chien sur un troupeau mis à disposition (ovin et bovin).

Evaluation

- ✓ Les acquis des stagiaires sont évalués tout au long des séquences espacées d'un mois afin que les chiens puissent progresser sur leur exploitation.
- ✓ Une attestation de formation vous sera délivrée.



Venez avec votre chien

Il est préférable qu'il soit âgé de 6 mois à 3 ans.

Il doit être vacciné, vermifugé et tenu en laisse

Organisation pratique

Horaires et lieu : De 9 h 00 à 17 h 00 –

Animaux : Travaux sur des ovins et/ou bovins

Déroulé : sur le terrain

Pour le midi : pique-nique tiré du sac ou restaurant avec le formateur (au choix)

Intervenant : J-M JOLLY, intervenant agréé par l'institut de l'élevage

Conditions financières

- ✧ Pour les agriculteurs à jour de leurs cotisations, le stage est pris en charge en totalité par le VIVEA.
- ✧ **Pour les candidats en cours d'installation : prise en charge par le VIVEA sous réserve de nous fournir les justificatifs suivants :**
 - L'original de l'attestation d'éligibilité au financement VIVEA
 - La copie du PPP signée des 2 conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole
 - La copie d'écran du CPF du créateur ou repreneur d'exploitation agricole
 - Engagement du créateur ou repreneur demandeur du financement auprès de VIVEA
- Ces 4 justificatifs vous sont présentés et expliqués lors de votre entretien PPP.**
- ✧ Autres statuts : nous contacter pour plus d'informations.

Agriculteurs le saviez-vous?

Pour vous former (le jour même ou un autre jour), vous pouvez confier votre exploitation à un remplaçant.

Service de remplacement : Contact ➔ 04.92.58.63.66

Bulletin d'inscription

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Dénomination (GAEC, EARL) :

Adresse :

.....

Tél. : Mail :

Agriculteur, conjoint collaborateur Cotisant solidaire Candidat à l'installation Autre (préciser)

**Je m'inscris à la formation les 12/04, 04/05 et 10/06/21 -
Dressage chien de berger - Pro**

Je certifie être à jour de mes cotisations VIVEA (payées via la MSA) :
 oui Non

Conditions Générales de services

Article 1 : L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription complété par le stagiaire.

Article 2 : Toute annulation de la part d'un stagiaire doit impérativement être justifiée et nous parvenir avant le début de la formation.

Article 3 : L'ADFPA se réserve le droit de modifier le programme, reporter ou annuler une session de formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent. Les stagiaires seront informés au minimum 2 jours ouvrés avant le début de la formation (hors cas d'intempéries ou d'indisponibilité justifiée du formateur ou de l'intervenant).

Article 4 : Lorsqu'une action de formation prévoit plusieurs jours, le stagiaire doit être présent sur l'ensemble des journées.

Article 5 : Dans le cas où la formation ne serait pas prise en charge par le VIVEA, la totalité de la formation sera facturée au stagiaire.

J'accepte les conditions générales de service (cochez la case)

Date et Signature :

Pour les cotisants solidaires, conjoints collaborateur et les candidats à l'installation, joindre un justificatif (attestation MSA, attestation du point info installation, etc).

Faites nous part de vos questions afin de vous proposer une formation particulièrement adaptée à vos besoins :

.....

.....

Renvoyer à : ADFPA 05 – Michaël PEREIRA

10 rue des Silos - 05000 GAP ou par mail adfpa@adfpa05.asso.fr

adfpa_05



ADFPA 05

10, rue des Silos – 05000 GAP - 04.92.52.15.15

adfpa@adfpa05.asso.fr - <http://www.adfpa05.asso.fr>